



Liquidation judiciaire

Par mamimar

Bonjour,

Suite à la liquidation judiciaire de mon entreprise (en nom propre) mon véhicule personnel fait partie du matériel saisi. (nous avons eu l'accord du juge pour conserver le véhicule de mon époux mais pas pour le mien, les deux étant au nom de Monsieur et Madame) Nous nous posons la question de savoir s'il ne serait pas judicieux de le faire racheter par un de nos enfants (véhicule de 4 ans, bien entretenu) mais ne savons pas quel prix en proposer. Habituellement, les véhicules saisis dans ce cas de figure, sont ils vendus à leur valeur argus ou bradés au plus offrant? Est il possible qu'un de nos enfants fasse une offre, et peut on faire une seconde offre si la première était jugée insuffisante? Précisons également que nous avons de très faibles moyens financiers mais que nous avons absolument besoin de deux véhicules si nous voulons "remonter la pente" et reprendre une activité professionnelle.

En cas de proposition de notre part qui donne son accord pour la transaction, le juge ou le mandataire?

Par Myriade

Bonjour,

Quel statut vous aviez d'antan? J'ai une sci avec des associés et nous sommes sur un redressement, mais ça ne va pas durer puisqu'on n'arrive pas à pointer le nez en dehors de la zone rouge. Nous envisageons une cessation d'activité avec liquidation. Pourriez-vous donner des vécus? J'ai lu le dossier de liquidation sci sur [url=<http://www.juripro.net/pack-liquidation-sci/>][http://www.juripro.net/pack-liquidation-sci/[url]] et c'est facile je trouve. A condition que tous les associés soient d'accord.